



N° 019 /MPB/CM/AO/22

La Mission Permanente de la République du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à l'Autorité Internationale des Fonds Marins et, faisant suite à sa note No. ISA/OLA/2022/027 du 09 février 2022, a l'honneur de lui faire parvenir ci-après, l'état de la législation béninoise relative à l'exploitation des fonds marins.

Il s'agit de :

1. conventions internationales régulièrement ratifiées par le Bénin :

- convention des Nations Unies sur la diversité biologique, ratifiée le 30 juin 1994 par le Bénin ;
- convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ratifiée le 16 octobre 1997 par le Bénin ;
- convention d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin, ratifiée le 16 octobre 1997 par le Bénin ;
- convention des Nations Unies sur l'interdiction de l'immersion des déchets, ratifiée le 28 mai 2011 par le Bénin ;
- convention sur les mesures du ressort de l'Etat du port, ratifiée le 20 août 2021 par le Bénin.

2. textes législatifs :

- loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2021-40 du 07 novembre 2019 ;
- loi n° 98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin ;
- loi n° 2006-017 du 17 octobre 2006 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin ;
- loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant régime de l'eau en République du Bénin ;
- loi n° 2010-11 du 07 mars 2011 portant code maritime en République du Bénin ;
- loi cadre n° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin ;

Secrétariat de l'Autorité Internationale des Fonds Marins

Kingston



- loi n° 2018-10 du 02 juillet 2018 portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin ;
- loi n° 2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin ;
- loi n° 2019-06 du 15 novembre 2019 portant code pétrolier en République du Bénin.

3. textes règlementaires :

- décret n° 85-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral ;
- décret n° 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin ;
- décret n° 2017-331 du 06 juillet 2017 portant définition de la catégorisation des aires protégées de la République du Bénin suivant la nomenclature de l'Union internationale pour la conservation de la nature ;
- décret n° 2018-335 du 25 juillet 2018 fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche en République du Bénin ;
- décret n° 2020-059 du 05 février 2020 portant conditions et modalités de délimitation et d'occupation du domaine public maritime ;
- décret n° 2022-003 du 02 janvier 2022 portant création des aires protégées de Donaten et de la Bouche du Roy en République du Bénin ;
- arrêté n° 0014/MET/DGM/DEP portant organisation et fonctionnement du Fonds côtier.

La Mission Permanente de la République du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies remercie l'Autorité Internationale des Fonds Marins de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.



New York, le 30 mars 2022.